

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAUSSIRE Philippe, Maire.

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur RENAULT Sébastien représenté par Monsieur MAUSSIRE Philippe.

Absents excusés : Mesdames KISS Estelle, SAINTOT Amélie et Messieurs PREUX Emmanuel et STEINMETZ Nicolas.

Secrétaire de séance : Monsieur REMION Guillaume.

EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE L'ECU DE FRANCE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électrique et de télécommunication dans la rue de l'Ecu de France à AVENAY VAL D'OR, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Pour le réseau de télécommunication, il nous faudra en supporter totalement les dépenses. Le projet a été estimé à 16 621,36 € TTC. **Ce montant estimatif pourra évoluer en fonction des contraintes rencontrées lors de la réalisation de l'étude définitive.**

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal

- Est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux rue de l'Ecu de France, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM
- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

CORRECTIONS APPORTEES AU PLU APPROUVÉ SUITE AUX OBSERVATIONS DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ:

Le Conseil Municipal,

- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2023
- VU les observations de Madame la Sous-Préfète dans son courrier en date du 13 novembre 2023 au titre du contrôle de légalité.

Suite au courrier de Madame la Sous-Préfète en date du 13 novembre 2023, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal les corrections qu'il convient d'apporter au PLU afin de renforcer sa sécurité juridique et sa lisibilité :

- Document n°2 PADD : Rectifier la carte de synthèse du PADD figurant en page 17
- Document n°1 rapport de présentation du PLU :
 - o Rectification du paragraphe n°1.4 relatif aux énergies (2^{ème} partie du rapport de présentation) pour faire référence au SRADDET et non plus au PCAET
 - o Indicateur de suivi : compléter les indicateurs de suivi pour suivre les recommandations de la MRAE

- Rectification du paragraphe 1.3 relatif au Patrimoine archéologique (1^{ère} partie du rapport de présentation)
- Rectification du tableau des surfaces page 204 du rapport de présentation
- Document Résumé non technique du PLU : Rectification du tableau des surfaces page 32
- Document Résumé non technique de l'évaluation environnementale : Rectification du tableau page 16 (1070 habitants et non 1073 habitants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte les corrections à apporter aux documents suivants du PLU approuvé à savoir :
 - Le rapport de présentation (document n°1)
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (document n°2)
 - Le résumé non technique du PLU et le résumé non technique de l'évaluation environnementale

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

CORRECTIONS APORTEES AU PLU APPROUVÉ SUITE AUX OBSERVATIONS DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ:

Le Conseil Municipal,

- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2023
- VU les observations de Madame la Sous-Préfète dans son courrier en date du 13 novembre 2023 au titre du contrôle de légalité.

Suite au courrier de Madame la Sous-Préfète en date du 13 novembre 2023, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal les corrections qu'il convient d'apporter au PLU afin de renforcer sa sécurité juridique et sa lisibilité :

- Document n°2 PADD : Rectifier la carte de synthèse du PADD figurant en page 17
- Document n°1 rapport de présentation du PLU :
 - Rectification du paragraphe n°1.4 relatif aux énergies (2^{ème} partie du rapport de présentation) pour faire référence au SRADDET et non plus au PCAET
 - Indicateur de suivi : compléter les indicateurs de suivi pour suivre les recommandations de la MRAE
 - Rectification du paragraphe 1.3 relatif au Patrimoine archéologique (1^{ère} partie du rapport de présentation)
 - Rectification du tableau des surfaces page 204 du rapport de présentation
- Document Résumé non technique du PLU : Rectification du tableau des surfaces page 32
- Document Résumé non technique de l'évaluation environnementale : Rectification du tableau page 16 (1070 habitants et non 1073 habitants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte les corrections à apporter aux documents suivants du PLU approuvé à savoir :
 - Le rapport de présentation (document n°1)
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (document n°2)
 - Le résumé non technique du PLU et le résumé non technique de l'évaluation environnementale

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1/2023 :

Afin d'ajuster les comptes de la commune et ainsi permettre le paiement des frais d'études concernant l'impasse du Faubourg et de la rue de l'Ecu de France, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser un transfert de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, décide d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DM
INVESTISSEMENT DEPENSES			
20	203	Frais d'études	+ 17 237,00 €
204	2041511	Subvention au GFP de rattachement	+ 6 815,00 €
TOTAL			+ 24 052,00 €
21	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	- 24 052,00 €
TOTAL			- 24 052,00 €

PLUi

Le Conseil reste contre à l'unanimité

PROJET CABINET MEDICAL

Accord du Conseil pour participer à l'opération 100 communes – 100/sans médecins
 Délai environ deux ans et budget approximatif : 10.000 euros

DEMANDE SUBVENTION IMAGIN'A LIRE

A revoir au budget 2024

TOUR DE TABLE :

- ✓ Panneaux touristiques : 1 Rond-point fontaine double face pour 500 euros HT et 1 à l'entrée route de Mareuil pour 250 euros HT.
- ✓ Trous dans chaussée gare et maternelle
- ✓ Arbres de Naissances : planté le 12/12/2023 mais cérémonies à prévoir avec les enfants aux beaux jours
- ✓ Toujours problèmes de stationnement devant école maternelle
- ✓ Voir pour zone 20 là où il n'y a pas de trottoir. Compliqué.
- ✓ Repas des Anciens offert par la mairie le 14/04/2024
- ✓ Cimetière : voir pour des solutions pour l'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

*Fait à Avenay-Val-d'Or,
le 15 décembre 2023*

Le Maire,

Philippe MAUSSIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023
Délibération n° 28 à 31/2023 - FEUILLE D'EMARGEMENTS

Membres du Conseil Municipal		Signatures
1	Monsieur MAUSSIRE Philippe,	
2	Madame CLAISSE Marie-Alain	
3	Monsieur MAREIGNER Alain	
4	Monsieur WARSKOTTE Bruno,	
5	Monsieur REMION Guillaume	
6	Madame HUSSON Marie-Christine,	
7	Monsieur JANIN Jean-Michel,	
8	Madame SCHELFHOUT Nathalie,	
9	Monsieur RENAULT Sébastien représenté par Monsieur MAUSSIRE Philippe	
10	Monsieur STEINMETZ Nicolas	ABSENT
11	Madame VITTE Mélanie,	
12	Madame GUILLARD Delphine	
13	Madame SAINTOT Amélie	ABSENTE
14	Madame KISS Estelle	ABSENTE
15	Monsieur PREUX Emmanuel	ABSENT